

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 07 décembre 2009

DÉLIBÉRATION n°2009-109

Nombre de membres
au Conseil municipal : 29

en exercice : 29

qui ont pris part à la
délibération : 26

Date de convocation :
01 décembre 2009

L'an deux mille neuf, le 07 décembre à 19h00, le Conseil municipal s'est réuni en séance publique à la mairie de Saint-Martin-le-Vinoux salle du Conseil municipal, sous la présidence du Maire Yannik OLLIVIER.

Présents : Yannik OLLIVIER, Maurice RAGOT, Luc MOREAU, Catherine LE BAS, Joaquin TORRES, Pierre TERRAES, , Mireille PERINEL, Angèle ABBATTISTA, Hervé POTHIER-DENIS, Gérard GROSSE, Annick GAILLARD, Frédéric CALVO, Christine TULIPE, Michelle LAPRESA, Patricia OBEID, Christian GROS, Jérôme MAGNIN, Stéphanie COLPIN, Chantal BREBION, André CONVERT, François TOURATIER, Florence LOMBARD, Jean-Marc BRUEL.

Excusé(e)s : Mme GULGLIELMO Isabelle à Mme Mireille PERINEL, Melle FAUCON BIGUET Sophie à Mme GAILLARD Annick, Mme BLANCHARD Maud à M Jean-Marc BRUEL.

Absent(e)s :Mme Houria LATRECHE , M Yves PICHON, M Kamel BOUZERARA,

Conformément à la loi du 5 avril 1884, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil. M Maurice RAGOT a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Rapporteur : Luc MOREAU

Objet : PATRIMOINE – URBANISME – EPFLRG - Sortie de réserve foncière des parcelles cadastrées AY 105 et 106.

Monsieur MOREAU rappelle à l'Assemblée que par acte en date du 12 décembre 2006 et conformément à la délibération n°2006-120 prise en séance du 09 novembre 2006, l'Etablissement Public Foncier de la Région Grenobloise (EPFLRG) a procédé à l'acquisition de la propriété située 131 avenue Général Leclerc, cadastrée AY 105 et AY 106 pour une superficie de 1 464 m² au titre du dispositif « renouvellement urbain ».

Il rappelle que sont recevables au titre de ce dispositif les tènements s'intégrant dans des secteurs identifiés par les communes d'implantation comme relevant d'enjeux de mutation, de requalification ou de restructuration, ceci dans le dispositif global des projets urbains et documents d'urbanisme communal et supra-communal.

M MOREAU précise que cette propriété s'intègre dans une opération de recomposition urbaine dans laquelle émergeront trois pôles de centralité. Correspondant aux trois quartiers principaux de Saint Martin le Vinoux : Pique Pierre, Buisserate et Basse Buisserate.

Afin de permettre la réalisation de l'objet de la réserve foncière, il propose de demander à l'EPFLRG la cession de ce tènement au bénéfice des sociétés Résidences Bernard Teillaud et Safilaf au prix de 375 368 euros, montant actualisé pour une cession à intervenir au cours du 2^{ème} trimestre 2010.

Le rapporteur entendu,
le Conseil municipal, après avoir délibéré :

- DEMANDE la cession à l'EPFLRG au titre du dispositif « renouvellement urbain » de la propriété cadastré AY 105 et 106 au bénéfice des sociétés Résidences Bernard Teillaud et Safilaf, au prix de 375 368 euros,

- PRECISE que les frais et honoraires liés à cette mutation seront à la charge de l'acquéreur,

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cette mutation et notamment l'acte notarié à passer devant Maître David AMBROSIANO, notaire associé à FONTAINE.

VOTE : A L'UNANIMITE

Pour extrait certifié conforme
au registre des délibérations,
le 08 décembre 2009

Acte certifié exécutoire depuis son
dépôt à la préfecture et sa publication

Le Maire

Yannik OLLIVIER